

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE.

Bulletin n° 89.

17 Août 1951.

SIGNALISATION LUMINEUSE.

La S.N.C.B., à l'instar des grands réseaux de chemins de fer étrangers, installe progressivement sur les principales lignes, une signalisation lumineuse de jour et de nuit.

Les premières expériences réalisées, dès avant la guerre, sur la ligne électrique à grand trafic de Bruxelles - Anvers, et sur la ligne particulièrement sinueuse de Namur - Charleroi, ont montré l'intérêt que la signalisation lumineuse présente à des titres divers.

Les lignes de Bruxelles - Charleroi et Linkebeek - Anvers Nord (trafic de marchandises) ont été systématiquement équipées. Il en sera de même des lignes dont l'électrification sera réalisée dans l'avenir.

On conçoit facilement que l'adoption d'une signalisation uniquement lumineuse, qui fait reposer toute la sécurité du trafic sur la perception de feux lumineux colorés, par le machiniste, doit s'accompagner de prescriptions très strictes, quant à la coloration de ces feux. Aucune confusion ne doit être possible, quelles que soient les conditions d'observation.

Des commissions internationales, réunissant les spécialistes de signalisation de divers pays, ont codifié depuis plusieurs années, les résultats de nombreux essais subjectifs.

Les méthodes de représentation de la colorimétrie ont été adoptées pour définir les couleurs des feux de signalisation et les tolérances admissibles. La colorimétrie, dont les bases ont été jetées par NEWTON, démontre que toute source lumineuse colorée résulte du mélange suivant un dosage déterminé, de trois sources colorées fondamentales.

La définition du dosage entraîne donc celle de la couleur. Des tolérances de dosage, découlent les tolérances de coloration.

Les principaux réseaux de chemin de fer, ont été amenés en conséquence à équiper leurs laboratoires de contrôle et de réception, d'appareils de mesure permettant le contrôle des fournitures qui leur sont faites; le Laboratoire du service de l'Electricité et de la Signalisation de la S.N.C.B. a, pour sa part, acquis un appareil spectrophotomètre de précision moyenne destiné aux réceptions, qui a déjà permis d'orienter les recherches en cours.

Les verreries, de leur côté, s'efforcent d'améliorer la qualité de leur fabrication et de se dégager du caractère artisanal et empirique de la production du verre coloré.

Les efforts actuels ont pour but d'obtenir des verres de couleur pure, homogène, et d'une transparence aussi grande que possible.

Ils sont menés en étroite collaboration par les services techniques de la S.N.C.B. et par diverses verreries belges et étrangères.

Nul doute qu'ils n'aboutissent à une amélioration de la qualité du matériel et, en dernier ressort, à une augmentation de la sécurité du trafic.

MARCHANDISES.

Nombre de wagons chargés par la clientèle.

Semaine	Combustibles	Divers	Total
8/7 au 14/7	22.941	50.094	73.035
15/7 au 21/7	11.918	34.328	46.246
22/7 au 28/7	19.491	49.300	68.791

Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand.

Semaines	Port d'Anvers		Port de Gand	
	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire
8/7 au 14/7	51.600	117.700	10.544	11.111
15/7 au 21/7	38.900	105.200	19.817	9.353
22/7 au 28/7	68.300	124.400	15.844	12.319

TARIF DE MARCHANDISES BELGIQUE - CONGO BELGE AVEC CONNAISSEMENT DIRECT.

Depuis le 1er décembre 1950, la Société Nationale des Chemins de fer belges, d'accord avec la Compagnie Maritime Belge et les transporteurs congolais, met à la disposition de ses clients un service direct pour les marchandises en provenance du pays et à destination du Congo Belge.

Cette organisation impose un minimum de formalités aux expéditeurs.

La perception de tous les frais afférents aux parcours belge, maritime et congolais, y compris les droits de douane, se fait à l'intervention de la gare de départ.

Des renseignements peuvent être obtenus dans toutes les gares et agences commerciales de la Société.

VOYAGEURS.

Vers le lac de Hofstade.

Les dimanches et jours fériés, jusqu'au 2 septembre 1951, la S.N.C.B. organise des communications rapides de Bruxelles-Nord et d'Anvers vers le lac de Hofstade.

Pour les horaires, prière de consulter les affiches placées dans les gares ou de s'adresser à la centrale téléphonique de renseignements (téléphone n° 18.30.00).

Les voyageurs sont instamment invités à se munir de billets aller et retour.

En cas de mauvais temps ou d'utilisation insuffisante, ces trains peuvent être supprimés et en cas d'affluence des trains spéciaux supplémentaires sont organisés.

Billets A.R. pour le littoral.

La Société Nationale des Chemins de fer belges rappelle au public que les billets d'aller et retour délivrés à destination d'un point du littoral sont valables, pour le retour, au départ de l'une quelconque des autres gares du littoral, lesquelles sont désignées ci-après :

Adinkerke, Blankenberge, Duinbergen, Furnes, Heist, Knokke s/Mer, Koksijde, Nieuport (Bains ou Ville), Ostende (Quai) et Zeebrugge (Centre).

Relation le dimanche soir entre Bruxelles et Hasselt.

Les dimanches et jours fériés, le train 1382 (Bruxelles (N) D.17.27 - Hasselt A.18.55) est retardé comme suit depuis le 29 juillet.

Bruxelles (N)	-	22.33
Louvain	23.03	23.04
Tirlemont	23.21	23.22
Landen	23.34	23.35
St.Trond	23.47	23.49
Hasselt		0.05

Anvers - Bruxelles.

Le train de nuit électrique 2298 Anvers (C) Dép. 0.10 Bruxelles (N) Arr. 0.57, ne circulant que la nuit du dimanche au lundi, a été rendu journalier depuis le lundi 16 juillet.

Ce train fait arrêt à toutes les gares jusqu'à Malines et ensuite à Vilvorde et à Schaerbeek.

Trains nouveaux - Ligne Hasselt - As - Maaseik/Eisden (M).

Depuis le lundi 16 juillet, les trains omnibus nouveaux ci-après ont été mis en marche :

3674	Hasselt	D.17.48	-	Maaseik	A.18.50
3679	Maaseik	D.19.13	-	Hasselt	A.20.14
3672	As	D.19.45	-	Eisden (M)	A.19.53

Ce dernier train ne circule cependant pas le dimanche.

EMISSION DE BILLETS D'ALLER ET RETOUR TOURISTIQUES A DESTINATION DE LA FRANCE.

Pendant la période du 1 juillet 1951 au 1 mars 1952 les chemins de fer français accordent sur leur réseau une réduction sur le prix normal des billets d'aller et retour, aux voyageurs qui ont l'intention de séjourner au moins 5 jours en France et qui effectuent un parcours total S.N.C.F. au moins égal à 1.500 km. OU PAYANT POUR CETTE DISTANCE.

Au départ de la Belgique il est délivré, à destination de la France, des billets directs touristiques d'aller et retour de 1ère, 2ème et 3ème classes dont le prix comporte sur le parcours français les réductions suivantes :

- 20 % si le parcours français ALLER ET RETOUR est au moins égal à 1.500 km.;
- 30 % si le parcours français ALLER ET RETOUR est au moins égal à 2.000 km.

DES BILLETS TOURISTIQUES NE PEUVENT TOUTEFOIS ETRE EMIS POUR LES GARES DE CERBERE/PORT-BOU, CHERBOURG (Ville ou Maritime), GENEVE-CORNAVIN, HENDAYE/IRUN, LA TOUR DE CAROL, MODANE, VALLORBE.

Les enfants de plus de 4 ans jusqu'à 10 ans révolus paient la moitié de la taxe réduite pour un adulte.

LES BELLES EXCURSIONS ORGANISEES PAR LA S.N.C.B.

Le dimanche 26 août la S.N.C.B. organise une excursion combinée train-bateau-autocar.

Séjour à Ostende. Excursion en bateau d'Anvers à Breskens (Hollande) ou de Breskens à Anvers. Excursion en autocar le long du Littoral, de Breskens à Ostende ou d'Ostende à Breskens, via Blankenberge et Knokke s/Mer.

Programme n°1.

Départ de Bruxelles-Nord à 7h30 par train électrique (places réservées), arrivée Anvers (C) : 8h07, où un délégué porteur d'un brassard "Flandria" attendra les participants pour les conduire au quai d'embarquement.

A 8h30, départ d'Anvers (Steen) par bateau-salon "Flandria".

Excursion en bateau sur l'Escaut, d'Anvers à Breskens (Buffet à bord).

Vers 13h15 : arrivée à Breskens et départ en autocar vers Ostende, par la Flandre Zélandaise et en longeant le Littoral.

Itinéraire : Breskens - Sluis - Knokke - Blankenberge - Ostende.

- vers 15 heures, arrivée à Ostende (proximité de la plage)

- séjour libre à Ostende

- départ d'Ostende vers Bruxelles par un des trains du soir :

17h37, 18h42, 18h53, 19h44, 20h10, Arrivée à Bruxelles-Midi : 19h, 20h20, 20h39, 21h11, 21h53.

Programme n°2.

Même programme que le n°1 mais réalisé en sens inverse.

Départ de Bruxelles (Midi) pour Ostende par un des trains de la matinée au choix des participants. Séjour libre à la plage.

A 13h15 devant la gare d'Ostende-Quai, départ en autocar vers Breskens, en longeant la côte.

Vers 16h50, départ de Breskens vers Anvers, par bateau-salon Flandria.

Vers 21h30 arrivée Anvers. Retour à Bruxelles par l'un des trains de la soirée, au choix des participants : 22h, 22h35, 23h05.

Arrivée à Bruxelles (Nord) : 22h34, 23h09, 23h39.

Prix de l'excursion (train, bateau, autocar). Au départ de Bruxelles : adultes 164 fr; enfants de moins de 16 ans : 118 fr.

Les billets combinés sont en vente aux guichets n°s 1 à 4 Bruxelles (N) (Nouvelle gare). Bien spécifier l'excursion choisie.

- - - - -

Le dimanche 26 août 1951 la S.N.C.B. organise une excursion combinée train-autocar-bateau vers les champs de bégonias de la région gantoise et la vallée de la Lys.

Départ de Bruxelles (Midi) à 8h55, arrivée à Gand St.P. : 9h30.

A 9h45, départ en autocar devant la gare.

Itinéraire : Gand - Melle - Laarne (visite facultative du château) - Lochristi (champs de bégonias) - Destelbergen - Gand - De Pinte (visite des champs de fleurs et des serres des Frères Moermans) - Deurle (possibilité de dîner).

Excursion en bateau sur la Lys (beaux paysages) - arrivée à Gand St.Pierre vers 19 h. Retour vers Bruxelles par un des trains de la soirée.

Prix de l'excursion (train-autocar-bateau) au départ de Bruxelles :

Adultes : 161 fr.

Enfants de moins de 16 ans : 145 fr.

Les billets combinés sont en vente aux guichets des gares de Bruxelles (Midi) n°s 3 & 4 et de Bruxelles (Nord), rue du Progrès, guichets 1 à 4 (Nouvelle Gare).

- - - - -

RECRUTEMENT DE GARDES.

La S.N.C.B. organisera dans le courant du mois d'octobre prochain un concours pour le recrutement de gardes.

Âge : 18 ans au moins et 35 ans au plus au 31 octobre 1951.

La limite d'âge de 35 ans est portée à 40 ans pour les postulants bénéficiaires de la loi des 3 août 1919 et 27 mai 1947.

Les conditions d'admission et les formalités d'inscription au concours sont publiées par des avis affichés actuellement dans les gares.

RECRUTEMENT DE PORTEURS D'AVIS.

La S.N.C.B. organisera dans le courant du mois de septembre prochain un concours pour le recrutement de porteurs d'avis.

Âge : 14 ans au moins et 17 ans au plus au 30 juin 1951.

Les conditions d'admission et les formalités d'inscription au concours sont publiées par des avis affichés actuellement dans les gares.

RECRUTEMENT D'ELECTROMECHANICIENS ET D'ELECTRICIENS.

La S.N.C.B. organisera dans le courant du mois de septembre prochain des concours pour le recrutement d'électromécaniciens et d'électriciens.

Âge : 18 ans au moins et 35 ans au plus au 30 septembre 1951.

La limite d'âge de 35 ans est portée à 45 ans pour les postulants bénéficiaires de la loi des 3 août 1919 et 27 mai 1947.

Les conditions d'admission et les formalités d'inscription aux concours sont publiées par des avis affichés actuellement dans les gares.

(B)-85220-8-51-(460)-J.S. Imprimerie de la S.N.C.B.
Dirigeant : R. VERMEULEN.

Assoc. Belge des Amis des
Chemins de fer,
Hôtel de l'Espérance-
Place de la Constitution
BRUXELLES.

